

PROCES-VERBAL

Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois Réunion du Mardi 09 novembre 2004 à 19h30

Etaient présents : M. RICHARD Bernard de BASSEVELLE - M. VALLEE Marc (suppléant) de BUSSIERES - Mme BELDENT Jeannine, M. BAR Jacques, Mme DUPONT-PIERRE Nathalie de CHAMIGNY - M. CHABOT Pierre (suppléant), M. SUSINI Jean-Paul de CHANGIS SUR MARNE - M. CHATENOUD Gilbert, M. TARTAR Gérard de CITRY - M. GOULLIEUX Pierre, M. DELAERE Hubert, M. BOSDURE Dominique, M. LAROCHE Olivier, M. LA GRECA Michel, Mlle FARGET Amandine (suppléante) de JOUARRE - Mme RICHARD Marie, M. BIMBI Eric, M. MUNNIER Claude, Mme ABELOOS Edith, M. MORET Jean-Claude, Mme BUSCH Geneviève, M. VILLEDIEU André, Mme GUILLONNEAU Françoise, M. CELERIER Daniel, M. FAYOLLE Serge, Mme PONS Marie-Claire de LA FERTE SOUS JOUARRE - M. FORTIER Patrick, M. BARRAULT Christian de LUZANCY - M. DELAITRE Michel de MERY SUR MARNE - M. CEVAER Michel (suppléant) de REUIL EN BRIE - M. PERLICAN Claude de SAACY SUR MARNE - M. GEIST Gérard de SAINTE AULDE - M. SPECQUE Claude, M. BOISDRON Patrick de ST JEAN LES DEUX JUMEAUX - M. RIGAULT Pierre de SAMMERON - M. ARNOULT Robert de SEPT SORTS - M. LEMOINE Didier (suppléant) de SIGNY-SIGNETS - M. PRISE Guy, M. OFFROY Marcel de USSY SUR MARNE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Délégués représentés par pouvoir :

M. FURNARI Francesco par M. DELAITRE Michel
M. LEFEVRE Jean-Jacques par M. RIGAULT Pierre
M. BENOIT Martin par M. MUNNIER Claude
M. YACOUB Olivier par M. CELERIER Daniel
Mme ROBCIS Josselyne par M. SPECQUE Claude
M. BOURGUIGNON Christian par M. PERLICAN Claude
M. HINCELIN Hubert par M. BOISDRON Patrick

Délégués non excusés :

M. BEN MANSOUR Tarek de LA FERTE SOUS JOUARRE
Mme PARIS Martine de LA FERTE SOUS JOUARRE
M. DECUYPERE Michel de PIERRELEVEE

Secrétaire de séance :

M. RIGAULT Pierre

* * *

Madame BELDENT ouvre la séance et présente les responsables de la SAUR venus faire le point sur la question de l'eau et répondre aux questions éventuelles des délégués.

Les responsables sont :

- Monsieur BERGUE, Chef de Centre Ile de France à la SAUR
- Madame DE THE, Responsable Technique à la Direction Régionale
- Monsieur FREULET, Responsable du Secteur de La Ferté sous Jouarre,

Monsieur BERGUE fait un rappel historique des faits et tient à rappeler dans un premier temps que les quantités de manganèse présentes dans l'eau sont inférieures aux normes en vigueur (50 microgrammes / litre) qu'elles n'ont jamais dépassé, sauf une fois, dans les périodes les plus marquantes oscillant entre 20 et 40 microgrammes / litres (microgramme = 1 millionième de gramme).

Depuis lors de nombreuses purges sont périodiquement effectuées pour nettoyer le réseau dans les parties les plus concernées, après en avoir informé au préalable la population, mais il est évident qu'il importe avant tout de résoudre le problème au niveau du captage.

Ce traitement au niveau du captage a un coût important (\cong 900 000 €) et il est bien évident que ce projet doit être traité de manière globale et objective, en tenant compte notamment du second puits projeté à Chamigny. Il s'agit par ailleurs d'un projet qui demandera une élaboration longue.

Dans un même temps et en accord avec la Communauté de Communes du Pays Fertois, des dégrèvements ont été décidés en faveur des abonnés desservis par le puits de Chamigny, en raison de la gêne qui leur a été causée.

Mais, la SAUR travaille aussi actuellement sur la possibilité d'un traitement provisoire au niveau de ce puits, qui demande beaucoup de recherche notamment la nécessité d'un terrain adapté et stabilisé pour le recevoir. La SAUR est prête à en parler devant la Commission Environnement ; ce traitement provisoire paraît une priorité et il aurait l'avantage de pouvoir être réalisé dans un délai raisonnable de quatre à cinq mois. Cependant, il implique des contraintes de financement, qu'il importe donc de présenter en commission, d'autant plus que ce traitement devra lui-même s'accompagner d'un « véritable » nettoyage des canalisations, au-delà des purges, pour un coût lui-même substantiel de 200 000 € environ.

Par ailleurs, Monsieur BERGUE précise que certains éléments de cet ouvrage pourront être réutilisés par la SAUR sur d'autres sites.

Suite à deux questions de Monsieur RICHARD, Monsieur BERGUE indique que cette installation provisoire ne pourrait pas servir au deuxième puits, et que son plan de financement est encore à définir, notamment en ce qui concerne la demande de subvention éventuelle.

* * *

Après avoir fait l'appel, Madame BELDENT sollicite du Conseil deux questions à rajouter à l'ordre du jour :

- Création du poste de Développeur Economique et Touristique,

- Enfouissement de réseau basse tension d'électricité - Hameau de Vaux - Commune Chamigny - Avenant n°1 au marché de travaux.

Madame BELDENT ajoute également que Monsieur HIBLOT Christophe, Technicien recruté par la Communauté de Communes viendra se présenter aux délégués le 15 décembre prochain.

* * *

Présentation de l'A.N.P.F. :

Monsieur SUSINI fait un bilan des activités de l'A.N.P.F. (Agence Numérique du Pays Fertois) après un an de fonctionnement.

Ce point d'accès à la Téléformation travaille avec plusieurs partenaires notamment l'ANPE, l'ASSEDIC, les Missions Locales de l'Emploi, envoyant des personnes en difficultés de réinsertion professionnelle qui y suivent des formations adaptées.

Au cours de l'exercice passé, l'association a reçu 47 stagiaires, environ 3 500 à 4 000 heures de formation, la moitié de ces stagiaires proviennent du territoire Fertois.

Les formations concernées sont diversifiées : CYBER Secrétariat, maintenance informatique ; des projets sont en outre prévus dans le domaine médical, dans celui de l'Internet, du tourisme.

L'activité qui a commencé lentement, monte maintenant en puissance dans la mesure où elle est davantage connue des prescripteurs de formation.

Les outils sont également plus variés, les quinze postes informatiques avec Internet Haut Débit installés au démarrage de l'opération vont être complétés par de la « Visio conférence » et des classes de formations virtuelles (cours à distance).

Les financements de l'association restent faibles (2 € de l'heure ristourné par l'Etat) et si l'année 2004 a pu bénéficier d'une avance substantielle de l'Etat, ce fond de roulement s'épuise, et l'association devra veiller à rechercher des financements diversifiées : Centre National des Arts et Métiers (CNAM), CNED (Centre National d'Etude à Distance), ...

Madame RICHARD souligne que l'installation de l'ANPE à La Ferté sous Jouarre est la promesse de prescriptions de formations potentielles.

Monsieur RIGAULT demande à quel moment Monsieur SUSINI estime que le budget de fonctionnement de l'association sera équilibré.

Monsieur SUSINI répond que l'association devra en tout état de cause se renforcer en personnel (1/2 poste) car elle ne travaille actuellement qu'avec des bénévoles.

* * *

◆ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 06 OCTOBRE 2004

Monsieur RICHARD donne les précisions au sujet de l'Assainissement de Sainte Aulde, comme cela avait été promis.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,
APPROUVE A L'UNANIMITE, CE PROCES VERBAL**

ERRATUM

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL SOLUTION GRAVITAIRE + REFOULEMENT
(113 BRANCHEMENTS)**

(Solution présentée au Conseil du 06 Octobre 2004)

DESCRIPTION DES DEPENSES	MONTANT € H.T.	MONTANT € .T.T.C.
ETUDES PREALABLES	83 357,44	99 695,50
TRAVAUX	1 435 726,05	1 717 128,35
MAITRISE D'ŒUVRE REALISATION	35 244,20	42 152,06
DEPENSES ANNEXES	77 648,25	92 867,31
TOTAL OPERATION	1 631 975,94	1 951 843,22

DESCRIPTION DES RECETTES	MONTANT €	OBSERVATIONS
Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie	429 550,82	Hors contraintes liées au projet qui pourraient être prises en compte
Subvention Conseil Général	163 197,59	
Subvention FNDAE ou Région	163 197,59	
TOTAL SUBVENTIONS MAXIMUM	609 066,00 * 755 946,00	

Emprunt Agence de l'Eau 20 % du prix de référence à 0 %	192 896,12	
---	------------	--

Emprunt complémentaire et (ou) autofinancement minimum	830 013,82 * 683 133,82	
--	--	--

Préfinancement de la T.V.A.	319 867,28	
-----------------------------	------------	--

* Les deux chiffres en rouge modifient le plan de financement prévisionnel, suite à deux erreurs qui ont été faites dans le tableau présenté le jour du conseil du 06 octobre 2004.

* * *

DECISIONS DU BUREAU :

Le Conseil de la Communauté de Communes prend connaissance des décisions du bureau du 06 octobre 2004.

TRANSPORTS SCOLAIRES :

- Avenant n°5, relatif à la prise en charges des élèves non subventionnables au titre de l'année 2004-2005,
- Avenant n°13, relatif au transport des enfants vers la piscine intercommunale.

* * *

SERVICES GENERAUX

◆ CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LA REGION ILE DE FRANCE

- DECISION DE PRINCIPE SUR LES ACTIONS A RETENIR AU TITRE DE CE CONTRAT

1 - Plan de financement :

Madame BELDENT attire l'attention des délégués sur les deux documents financiers qui leur ont été remis : le plan de financement des équipements à réaliser par la Communauté de Communes, gymnase d'accompagnement du lycée compris et l'échéancier avec l'évolution de la dette et des frais de fonctionnement afférents à ses équipements.

CONTRAT DE TERRITOIRE						
Entre la Communauté de Communes du Pays Fertois et la Région Ile de France						
Opération	Coût H.T.	Conseil Régional		A la Charge de la Communauté de Communes du Pays Fertois	Participation du Conseil Général CONTRAT CLAIR	Participation Etat (D.D.R.)
		Dépense subventionnable (45 %)	Participation			
Pôle Social, 17 rue de Reuil à La Ferté sous Jouarre	630 000,00 €	283 500,00 €	283 500,00 €	173 250,00 €	173 250,00 €	
Piscine Intercommunale (Restructuration et agrandissement)	1 050 000,00 €	472 500,00 €	472 500,00 €	221 250,00 €	221 250,00 €	135 000,00 €
Hôtel Communautaire (Restructuration et agrandissement)	262 500,00 €	118 125,00 €	118 125,00 €	72 187,50 €	72 187,50 €	
Salle de Sports Spécialisée à Sâacy sur Marne	840 000,00 €	378 000,00 €	378 000,00 €	231 000,00 €	231 000,00 €	
Chapelle St Jean les Deux Jumeaux = Acquisition	262 500,00 €	118 125,00 €	118 125,00 €	72 187,50 €	72 187,50 €	
Salle de Sports Spécialisée à Changis sur Marne	840 000,00 €	378 000,00 €	352 397,00 €	243 801,50 €	243 801,50 €	
TOTAUX	3 885 000,00 €	1 748 250,00 €	1 722 647,00 €	1 013 676,50 €	1 013 676,50 €	135 000,00 €

Monsieur GOULLIEUX ajoute que le gymnase d'accompagnement du lycée doit être fini pour la rentrée 2006, il s'agit d'un projet incontournable.

Suite à une question de Madame DUPONT-PIERRE, Monsieur GEIST précise que l'action relative à la Chapelle de Saint Jean les Deux Jumeaux a été introduite dans le plan de financement lors de la dernière réunion du bureau, qui a souhaité présenter au Conseil l'ensemble des actions susceptibles d'être retenues.

Monsieur GEIST souligne par ailleurs que la Communauté de Communes manque d'accueil d'activités socio culturelles au sens large : expositions, spectacles vivants, ateliers, liés notamment à l'école intercommunale de musique, etc...

Messieurs BOISDRON et SPECQUE soulignent que cette action présentée un peu tardivement résulte aussi d'une opportunité d'acquérir un immeuble remarquable du patrimoine Fertois, et qui pourrait donc être aisément consacré à des activités culturelles (expositions, salle de spectacle) et au rez-de-chaussée : salle de musique, salle de répétition pour les jeunes, etc..

Monsieur RIGAULT rappelle que le bureau a également demandé l'établissement des deux tableaux présentés au Conseil pour une parfaite maîtrise des investissements à moyen terme.

2 - Echancier des investissements :

L'échéancier démontre que, sur la base d'un emprunt à taux fixe de 4 % sur 20 ans, la dette de la Communauté de Communes diminuera au cours des prochaines années, en raison de l'échéance de plusieurs contrats de prêt en cours.

Ce tableau est tout à fait clair à cet égard, même si les chiffres bruts correspondant au coût des équipements doivent être actualisés d'environ 5 % pour tenir compte de l'échéancier et de l'inflation. Par contre, les frais de fonctionnement des équipements doivent être pris en compte. Tout cela fait apparaître que les Contrats CLAIR et de Territoire sont une aide substantielle pour les collectivités locales.

Madame BELDENT attire l'attention des délégués sur le fait, que la responsabilité leur incombe du choix des équipements à retenir et de leur échéancier. Il importe d'aller vite car la Communauté de Communes a besoin de deux cofinancements. Département et Région et parce que certains projets sont urgents, la restructuration de la piscine en particulier.

Madame RICHARD corrobore ce point, elle précise également de l'instruction du Contrat de Territoire nécessite un délai de neuf mois par les services de la Région. Le nouveau budget de la Région pourrait par ailleurs entraîner des modifications au niveau du Contrat de Territoire. Madame RICHARD se félicite de l'apport d'un équipement culturel dans ce projet de contrat.

Monsieur LAROCHE, Président de la Commission des Finances estime pour sa part qu'il conviendra d'augmenter l'impôt de 300 000 € au cours des toutes prochaines années, compte tenu de la note d'information établie en son temps par Monsieur Le Trésorier, et du fait que le budget de fonctionnement n'est alimenté que par un excédent antérieur, ce qui n'est pas souhaitable.

Monsieur RIGAULT répond que ce dernier aspect est maintenant connu de tous les délégués mais qu'il ne concerne pas les contrats CLAIR et de Territoire.

Monsieur LAROCHE insiste sur le fait que la Contrat de Territoire implique une adhésion à un changement de politique fiscale de la Communauté de Communes.

Monsieur RIGAULT ajoute que ce changement doit aussi s'accompagner de la recherche d'économies supplémentaires.

Monsieur LAROCHE soutient que le Conseil doit donner les moyens financiers d'un équilibre du budget de fonctionnement en dehors de toute notion d'excédent antérieur, ce qui est loin d'être le cas.

Madame DUPONT-PIERRE indique que le vote de ce soir est également un vote sur le principe de l'augmentation nécessaire de l'impôt, pour que les dépenses réelles de fonctionnement soient couvertes par des recettes réelles ; il convient d'être logique sur l'impôt nécessaire à l'augmentation des compétences de la Communauté de Communes.

Pour Monsieur GOULLIEUX, les recettes supplémentaires doivent provenir également du développement économique du Pays Fertois, Madame DUPONT-PIERRE fait observer que la taxe professionnelle représente une ressource faible de la Communauté de Communes dans l'état actuel de sa fiscalité.

Selon Madame RICHARD, le Conseil a validé l'étude préalable aux Contrats CLAIR et de Territoire et il lui importe donc de prendre ses responsabilités et de donner satisfaction aux administrés ; les frais de fonctionnement devront bien sur être analysés et actualisés au niveau du budget.

Monsieur SPECQUE corrobore ce point, Monsieur GOULLIEUX approuve en partie les propos de Madame DUPONT-PIERRE : « le conseil devra prendre une décision ce soir et de même au moment du budget, il devra prendre les décisions financières correspondantes, chacun doit en être parfaitement conscient ».

Monsieur LAROCHE précise que la prise en considération des zones d'activités ne figure pas dans les tableaux de ce soir, ni en dépenses ni en ressources, il ne faut pas oublier ce point.

Monsieur RIGAULT souligne que pour le projet des Effaneaux tout est prévu à ce jour, quant à rembourser sans recours au contribuable, des emprunts nécessaires pour le mettre en place. Ainsi l'utilisation de l'eau sur la zone des activités devrait payer dans les 20 ans le coût de l'investissement, il en va de même pour l'assainissement, sachant que la voirie extérieure est prise en charge par le Département ; les concessionnaires prendront pour leur part en charge ce qui les concerne. Le projet des Effaneaux est monté pour ne pas coûter au contribuable.

Madame BELDENT observe que la Communauté de Communes a d'ores et déjà participé à des études sur ce sujet.

Elle reprend la liste des équipements du Contrat de Territoire et précise que l'extension de la Communauté de Communes porte sur une surface de 55 m², à laquelle il faut ajouter un garage pour les véhicules et la restructuration de la salle du Conseil.

Avant que le Conseil ne soit amené à voter sur le Contrat de Territoire, Madame BELDENT demande aux délégués de se prononcer sur une question encore en suspens, celle de l'emplacement des deux salles de Sports spécialisées.

Elle invite à cet effet les communes intéressées à confirmer leur position, tout en sachant que ses communes doivent avoir la maîtrise foncière du terrain.

Monsieur PERLICAN, Maire de Sâacy sur Marne confirme sa demande et assure disposer de la maîtrise foncière du terrain, acte prochainement signé chez le notaire (propriétaire et exploitant).

Monsieur GOULLIEUX de même pour la commune de Jouarre (accord du propriétaire), Monsieur SUSINI pour la commune de Changis indique également qu'il a l'accord du propriétaire.

Madame RICHARD souhaite savoir si ses différents projets correspondent à un intérêt communautaire tel qu'il est défini par les statuts.

Monsieur PERLICAN précise que l'équipement projeté concernerait outre Sâacy, Nanteuil, Méry, Sainte Aulde, Chamigny, Luzancy, Citry, Bassevelle et Bussièrès.

L'équipement de Changis concernerait outre cette commune, Saint Jean, Ussy, Signy Signets, Pierre levée et Sammeron.

Quant à l'équipement de Jouarre, il concernerait Jouarre et La Ferté sous Jouarre, les deux principales villes du Canton, ainsi que Reuil en Brie, Chamigny et Sept Sorts.

Le Conseil de la Communauté de Communes à l'unanimité demande que le vote ait lieu à bulletin secret, chaque délégué étant appelé à faire figurer sur le bulletin les deux salles spécialisées qu'il retient avec un ordre de préférence.

Les résultats de ce vote sont les suivants : 46 votants

- 30 voix pour Sâacy en priorité n°1
- 12 voix pour Sâacy en priorité n°2
- 09 voix pour Changis en priorité n°1
- 28 voix pour Changis en priorité n°2
- 05 voix pour Jouarre en priorité n°1
- 04 voix pour Jouarre en priorité n°2
- 02 voix pour Bassevelle
- 02 voix blanches

Puis le Conseil délibère sur le projet global de Contrat de Territoire : l'ensemble des projets présentés au titre de ce Contrat de Territoire est approuvé à l'unanimité.

Monsieur RIGAULT rappelle que les chiffres seront actualisés d'environ 5 % pour tenir compte de l'échéancier et de l'inflation (3 700 000 € actualisés à 3 885 000 €).

* * *

SERVICE GENERAUX

◆ CREATION DE L'EMPLOI D'UN CHARGE DE MISSION ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE (Grade d'Attaché, Contractuel)

Madame BELDENT rappelle que le Conseil a décidé notamment à travers le Contrat CLAIR et le budget 2004, le recrutement d'un chargé de mission des affaires économiques et touristiques ; un certain nombre de candidatures ont été reçues, une première sélection a été opérée et un candidat choisi sur cinq reçus. Il appartient donc au Conseil de prendre une délibération afin de créer l'emploi correspondant.

Monsieur SUSINI estime pour sa part que les candidats reçus n'avaient pas vraiment l'expérience requise.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,
A LA MAJORITE ABSOLUE (1 ABSTENTION : MR SUSINI) :**

- Décide** la création d'un emploi contractuel (un an renouvelable expressément) de Chargé de Missions des affaires Economiques et Touristiques, à compter du 1^{er} décembre 2004,
- Dit** que la dépense correspondante est inscrite au budget,
- Autorise** La Présidente à signer tous actes utiles à cet effet,

* * *

■ ENFOUISSEMENT RESEAU BASSE TENSION - ELECTRICITE HAMEAU DE VAUX - COMMUNE DE CHAMIGNY - AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Président de la Commission « Environnement » expose :

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2003, la Communauté de Communes avait décider de réaliser au hameau de Vaux, les travaux d'enfouissement du réseau basse tension en coordination avec la Commune de Chamigny qui assurait la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement France Télécom et éclairage public sur un linéaire de 1 000 mètres.

Le coût des travaux était estimé à l'époque à 200 000 € HT et le marché avait été conclu avec l'entreprise STPEE le 19 novembre 2003 pour un montant de 171 091 € HT.

Le présent avenant, à pour objet :

- La modification du montant initial du marché,
- L'augmentation du délai d'exécution des travaux,

ECONOMIE DU MARCHE :

- Montant initial	171 091,00 € HT
- Montant travaux supplémentaire	<u>8 288,00 € HT</u>

- Montant nouveau marché 179 379,00 € HT
soit 214 537,28 € TTC

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,
A LA MAJORITE ABSOLUE, APPROUVE ET DECIDE :
(1 VOIX CONTRE : MR TARTAR, 1 ABSTENTION : MR CHATENOU)

- d'accepter l'avenant n°1
- d'autoriser La Présidente à signer l'avenant n°1 avec la Société STPEE.

* * *

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Madame BELDENT fait part de l'insistance d'EDF pour rester dans les locaux, 17 rue de Reuil ; EDF a envoyé une lettre dans ce sens en arguant du caractère social de son activité.

Madame BELDENT a indiqué à EDF qu'il y avait de nombreux locaux vacants et facilement aménageables à peu de frais en centre ville de La Ferté sous Jouarre.

Le représentant d'EDF a répondu que cela coûterait trop cher à EDF, et qu'EDF rendrait responsable la Communauté de Communes de son départ éventuel.

Le conseil demande à l'unanimité à la Présidente de maintenir la position de la Communauté de Communes et de réitérer son courrier du mois de mai 2004. La Communauté de Communes est par ailleurs attachée à ce service et rappelle qu'une solution est raisonnablement possible dans le centre de La Ferté sous Jouarre.

Le Conseil demande aussi à l'unanimité à Monsieur GEIST de proposer un article qui sera transmis à la presse pour donner notre position et ses justifications.

Monsieur RIGAULT demande que l'on soit très ferme et qu'on rappelle à EDF leurs engagements. Le contrat de location avec EDF était très clair ; l'activité d'EDF n'a en outre pas de caractère exclusivement social.

La position de la Communauté de Communes fera en tout état de cause d'une large publicité.

⇒ Monsieur GEIST précise que les vœux de la Communauté de Communes interviendront le vendredi 14 janvier 2005 à 19h30 à la salle de Citry.

D'autres réunions de vœux sont prévues par ailleurs, communiqués par les maires :

- le 03 janvier à Saint Jean les Deux Jumeaux (18h30)
- le 07 janvier à La Ferté sous Jouarre
- le 08 janvier à Chamigny (17h00)
- le 15 janvier à Sainte Aulde (17h00)

- le 15 janvier à Sâacy (19h00)
- le 22 janvier à Bassevelle (17h00)

La Présidente,

J. BELDENT

Affichage du compte rendu

Le

La Présidente,

J. BELDENT